



Municipalité de Method
Rue de la Forge 22
Case postale 52
1438 Method

Bulletin périodique d'information n° 01/2019

Chères habitantes, chers habitants,
Vous trouverez ci-dessous le bulletin d'information, nous espérons que cette formule vous apporte les informations dont vous avez besoin et nous vous souhaitons une bonne lecture.
Recevez chères habitantes, chers habitants, nos chaleureuses salutations.

La Municipalité
Mars 2019

Jeux Olympiques de la Jeunesse :

A l'occasion des jeux olympiques de la jeunesse qui se dérouleront du 9 au 22 janvier 2020, les Communes sont invitées à participer à une cérémonie qui aura lieu le 19 septembre 2019 au stade Pierre de Coubertin à Lausanne.

Dès lors, nous recherchons deux élèves entre 12 et 14 ans, si possible une fille et un garçon qui représenteront la Commune de Method. L'inscription se fait auprès du bureau communal, d'ici au lundi 8 avril 2019. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez prendre contact avec Monsieur Théophile Schenker, Municipal au 079 785 79 55.

Déchetterie :

Plastiques

Nous rappelons que les plastiques sont généralement collectés avec les déchets urbains incinérables. Sont collectés séparément uniquement:

- les bouteilles en PET,
- les flaconnages : bouteilles ou flacons en plastique, aussi bien alimentaires - tels que pour le lait, que ménagers - tels les produits ménagers (sans produits toxiques).

Déchets verts

À Method, les déchets de cuisine peuvent être collectés par la STRID le mardi matin, sur demande à la commune. Quant aux déchets de jardin, ils peuvent être amenés à la déchetterie ou directement au compost communal pour les plus grandes quantités.

Tous les déchets verts collectés par la STRID (déchets de cuisine tels qu'épluchures, restes de repas, marc à café, litières végétales pour animaux...) sont acheminés à l'usine de méthanisation de Chavornay pour y être traités afin de produire du biogaz, transformé ensuite en électricité et en chaleur. Les résidus du processus de méthanisation sont utilisés comme engrais sur les terres agricoles.

Les corps étrangers non compostables jetés dans le compost finissent donc dans nos champs, puis dans nos assiettes... Nous vous prions de garder un bon sens dans la manière d'effectuer le tri des déchets en général. Notamment, seuls les sacs plastiques dits "compostables" peuvent être inclus, contrairement aux sacs dits "biodégradables".

STEP :

Notre STEP intercommunale de la Condémine a été mise en service en 1993. Elle vient donc de fêter ses 25 ans de bons et loyaux services. Afin de préserver ses installations, nous rappelons qu'il est interdit d'introduire dans le réseau d'égouts, directement ou indirectement, tous déchets (liquides ou solides).

Nous pensons particulièrement aux déchets ménagers, **déchets de cuisine**, aux huiles et aux graisses ou aux médicaments. Une liste plus complète des déversements interdits est disponible dans le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux (chapitre 5.10, Art. 41) entré en vigueur le 01.01.2016. Ce règlement est disponible sur le site internet de la Commune de Method.

Taie de haie :

Nous vous prions de prendre connaissance de l'Article 28 du Règlement de police.

Article 28:

Les arbres, arbustes, haies, etc., plantés dans les propriétés bordières, doivent être taillés de manière à ne pas masquer la visibilité, les signaux de signalisation, plaques indicatrices des noms de rue, numéros de maisons ou lampes de l'éclairage public, ni gêner la circulation des piétons.

Abattage d'arbres et arbustes :

Conformément au Règlement communal de protection des arbres, dans les cas suivants, les arbres et arbustes sont protégés et leur abattage fait l'objet d'une demande à la Municipalité.

- Les arbres de plus de 25 cm de diamètre mesurés à 130 cm du sol,
- Les cordons boisés,
- Les haies vives.

La demande expose les raisons invoquées et comprend un plan (ou illustration).

Poste :

Le bureau de poste fermera ses portes dans le courant de l'automne 2019. La plupart des services pourront être repris par l'entreprise *Bucher Landtechnik AG* (qui a repris une partie des activités de

Grunderco SA), à la Route d'Orbe 19. Toutes les informations utiles seront transmises en temps voulu par un tout-ménage de *La Poste*.

Sacs à déchets pour chiens :

Rappel: Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les excréments de leurs animaux. La commune met à disposition 2 rouleaux de sacs par chien chaque année, à venir chercher au bureau communal.

Refuge :

Le refuge est en train d'être remis en état par une équipe bénévole. La Municipalité l'en remercie chaleureusement et vous invite à aller redécouvrir ce lieu rendu plus convivial et ouvert à chacune et chacun.



Places de parc :

De nouvelles réglementations vont être mises en place concernant le stationnement sur la place du Collège, vers l'église et autour du terrain de football. Le stationnement sera limité à 6h durant la journée et libre la nuit et le week-end.